

Le Bois International | L'officiel du bois Scierie, exploitation forestière | N° 29

Samedis 31 août et 7 septembre 2013 - 84^e année

Sommaire

N 9 SEP. 2013

S'informer

Le zoom de la rédaction

Collogue CIBE /

les bois locaux à l'honneur

Pyrénées – Roussillon / Une illustration chiffrée de la filière forêt bois régionale

Normandie / Seconde édition des rencontres "Bois et business"

Provence-Alpes-Côte-d'Azur — Corse / Le projet SylvaMed à l'heure du bilan

Auvergne – Limousin / Les Forestières du Massif central

Paris / Un forum pour étudier les perspectives de coopération franco-québécoises . . p.15

Comprendre

Techniques-équipements

| Scierie / Lapassade se dote de la première cabine de traitement |
|---|
| anti-bleu par aspersion A2C |
| Synthèse |
| Scierie / Cantérisation du feuillu : utopie ou réalité ? |
| Exposition |
| Exploitation forestière / Haute-Saône : |
| belles démonstrations au 6° concours de porteurs forestiers |

S'équiper

Matériels et techniques

Bois-énergie / Transport: nouvelles options pour la remorque à fond poussant Fliegl..........p. 25

Le Journal des annonces du boisp. 31

Avec ce numéro : encart libre Eurobois

Site: www.leboisinternational.com - E-mail: info@leboisinternational.com Direction - Rédaction - Publicité: 14, rue Jacques Prévert - 69700 Givors Tél.: 04.78.87.29.40 - Télécopie: 04.72.30.04.16 • **Abonnements:** France (1 an) 107,50 € Le numéro: 3,50 € - Lyonnaise de banque: 10096 - 185176-00026810401 - 68 Toute reproduction, même partielle, d'articles ou de messages commerciaux est interdite.

Franc-parler

Rentrée

Après la traditionnelle trêve estivale, le second semestre s'ouvre sur un programme chargé pour l'ensemble de la filière bois. Nombre de projets en cours depuis plusieurs mois aboutiront d'ici la fin de l'année : le texte qui confère un régime dérogatoire à la LME pour les délais de paiement des ventes de bois sur pied sera définitivement adopté dans les prochains jours. Initialement inscrit dans le cadre du code forestier, celui-ci a finalement été intégré à la loi sur la Consommation. Après un passage fin juillet à l'Assemblée nationale, il sera présenté au Sénat courant septembre.

L'entrée en vigueur de l'écotaxe poids lourd, qui devrait être effective au 1er octobre, sera sans doute reportée à nouveau, au 1er janvier. Mais les professionnels de la filière devront commencer à s'y adapter, tant pour l'équipement des véhicules que pour la facturation, puisqu'on sait désormais qu'il sera juridiquement possible de la refacturer sur une ligne spécifique.

Parallèlement, les attentes seront nombreuses au cours de ce second semestre. Les travaux du début de l'année (Rencontres régionales pour l'avenir de l'agroalimentaire et du bois, rapport Caullet...) devraient se traduire par la mise en place d'un plan pour la forêt et le bois. La future loi d'avenir sur l'Agriculture et la Forêt est d'ores et déjà très attendue, avec en symbole l'inscription de la préférence bois par rapport aux autres matériaux. Tout le monde a encore en tête les propos du ministre de l'Agriculture et de la Forêt : il n'y aura pas de développement de la filière forêt sans valorisation du bois! Si cette phrase a permis de sortir la problématique forestière du cadre unique du ministère de l'Agriculture, l'ensemble des professionnels de la transformation du bois attend désormais qu'elle se traduise dans les actes.